

Le coin de la halakha :

Une femme a-t-elle le droit de **fixer** une *mézouza* ?

Une femme a également l'**obligation d'avoir une mézouza** aux portes de sa maison.

Cependant, il est désirable qu'un homme la place. Une femme possédant un appartement fera appel à un homme pour fixer sa mézouza.

Cependant, si une femme a placé elle-même ses mézouzot, à posteriori, ce sera valable.